

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 31 janvier 2014**

Objet : Plan de financement pour les raccordements en très haut débit sur la Communauté de communes de Chénérailles (phase 1)
- Enfouissement coordonné avec ERDF pour le tronçon La Chauchet-Gouzon (23)

L'an deux mille quatorze, le trente et un janvier à quatorze heures et quinze minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-deux janvier, se réunit en session ordinaire, salle Etang des Landes, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Guilaine JEANNOT PAGES	Vice-Présidente au Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président Communauté d'Agglo Bassin de Brive
Mr Bernard EBENSTEIN (suppléant de Mr Ducourtieux)	Adjoint au maire de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Bernard JAUVION	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)	Vice-Présidente Communauté d'Agglo Bassin de Brive
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)	Vice-Président Communauté d'Agglo Grand Guéret

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Le Conseil Général de la Creuse a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder à la pose de fourreaux de télécommunication en coordination avec la modernisation et l'enfouissement de lignes à moyenne tension HTA concédées à ERDF.

Cette coordination de travaux concerne un tronçon de 23 kilomètres situé entre Le Chauchet et Gouzon.

ERDF a sélectionné l'entreprise privée ENGELVIN T.P. réseaux pour réaliser ses propres travaux.

Les travaux réalisés pour le compte de DORSAL le sont dans la même tranchée, et concomitamment à ceux d'ERDF. DORSAL n'a donc pas le choix de l'entreprise. Pour ce cas particulier, DORSAL procèdera à la passation d'un marché à procédure adaptée (art. 28-II du CMP) avec l'entreprise ENGELVIN T.P. réseaux, sans publicité préalable ni mise en concurrence.

Le financement de cette opération est pris en charge par la Région Limousin, le Département de la Creuse, l'ETAT (FSN), la Communauté de Communes de Chénérailles et par l'Europe, dans le cadre du dispositif Axe 1 du SDAN Pilote et selon le plan prévisionnel ci-après :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	124 200.00	40 %
FSN (AVANCE REGION LIMOUSIN)	62 100.00	20 %
DEPARTEMENT CREUSE	46 575.00	15 %
COMMUNAUTE de COMMUNES de CHENERAILLES	46 575.00	15 %
FEDER	31 050.00	10 %
TOTAL	310 500.00	100%

Un devis complémentaire a été présenté à DORSAL. Il concerne 287 mètres de forages qui seront réalisés par la société DIERICKX BVBA, également partenaire d'ERDF sur le chantier coordonné. Un complément de 46 438 € HT.

Le plan de financement complémentaire est donc proposé comme suit :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	18 575.20	40 %
FNS (AVANCE REGION LIMOUSIN)	9 287.60	20 %
DEPARTEMENT CREUSE	6 965.70	15 %
COMMUNAUTE de COMMUNES de CHENERAILLES	6 965.70	15 %
FEDER	4 643.80	10 %
TOTAL	46 438.00	100%

Soit le plan de financement global ci-après :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	142 775.20	40 %
FNS (AVANCE REGION LIMOUSIN)	71 387.60	20 %
DEPARTEMENT CREUSE	53 540.70	15 %
COMMUNAUTE de COMMUNES de CHENERAILLES	53 540.70	15 %
FEDER	35 693.80	10 %
TOTAL	356 938.00	100%

D'autres projets sont à l'étude sur le territoire de la Communauté de communes de Chénérailles et feront éventuellement l'objet de délibérations futures.

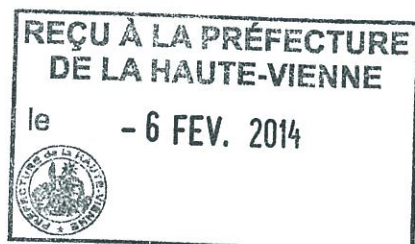
En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée au Syndicat mixte par la Communauté de communes de Chénérailles.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de 3% du montant réel de l'ensemble des travaux réalisés sur la Communauté de communes dans le cadre du SDAN pilote, avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros. Le montant exact de cette contribution sera arrêté une fois l'ensemble des projets retenus pour ce territoire connus.

Elle sera versée à l'issue des travaux.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président pour passer et signer un marché à procédure adaptée avec les entreprises ENGELVINT.P. réseaux et DIERICKX BVBA, sans publicité ni mise en concurrence au vu de l'objet du marché,
- d'accepter le plan de financement global relatif à la coordination de travaux avec ERDF pour le tronçon Le Chauchet-Gouzou dans le cadre des raccordements en très haut débit sur la Communauté de communes de Chénérailles,
- de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,
- de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces travaux.



Fait à Limoges, le 31 janvier 2014

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE